

Réf: Dossier N° 120382

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AUTOASSUR »

Siège social Abidjan, Cocody, COCODY ANGRE 7è tranche AU
PONT SORO, Lot 0, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 17/06/2022 , et enregistrés au CEPICI le 28/06/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AUTOASSUR »

Objet : ASSURANC

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, COCODY ANGRE 7è tranche AU
PONT SORO, Lot 0, Ilot 0

Dirigeant(s) : M LECADOU ZUNON PAUL FABRICE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-03672 du 30/06/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°29115/GTCA/RC/2022 du 30/06/2022

